

Sous Marceau
MINISTÈRE
DES
TRAVAUX PUBLICS
DES POSTES
ET DES TÉLÉGRAPHES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

13 DEC 18 29,896

Ligne d e PARIS

à ORLEANS

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

CONTRÔLE ET SURVEILLANCE

DES

CHEMINS DE FER

(1)

RÉSEAU

d 'Orléans

DÉPARTEMENT

Seine

PROCÈS-VERBAL DE RÉCOLEMENT

Numéro de l'Ing^r ordinaire : 1675
d'ordre } de l'Ing^r en chef : 1802
du Registre A du Directeur :

(1) Désignation du projet.

L'an mil neuf cent dix huit *Vingt huit Novembre*

Je, soussigné, **MOUTON, S/Ingénieur PPal** attaché au service du Contrôle d '**Orléans**', assisté de M. **LEBRUN, Inspecteur** et représentant de la Compagnie des Chemins de fer d '**Orléans**

me suis transporté à **Paris-Ivry** pour procéder au récolement des travaux d'installation d'un dortoir et d'un réfectoire pour femmes pilotes dont le projet a été approuvé par décision ministérielle en date du 27 Octobre 1917.

DISPOSITIONS

PRÉSCRITES	EXÉCUTÉES
<p>Ce projet comporte:</p> <p>Construction, près de la rue Watt, d'un bâtiment en charpente en bois sur massifs de fondation en béton et soubassement en agglomérés, cloisons de remplissage en agglomérés avec conduits en plâtre sur les 2 faces, parquets en sapin sur lambourdes en chêne, couverture en ardoises sur voligeage jointif, menuiseries en chêne et sapin, peinture et vitrerie, éclairage électrique.</p>	<p>Exécution conforme.</p>
<p>Canalisation en plomb pour l'amenée du gaz destiné à l'alimentation d'un réchaud.</p>	
<p>Canalisation en plomb pour alimenter les 2 postes d'eau</p>	
<p>Conduite d'évacuation des eaux usées et puisard.</p>	
<p>L'aménagement intérieur se composera de 4 lits amovibles, 2 poèles P.O., d'un réchaud à gaz à 2 trous sur tablettes, table et bancs.</p>	
<p>Le bâtiment de 10m sur 6m sera divisé en 2 parties, l'une servant de dortoir ayant 6m20 et aérée par 2 fenêtres de 1m10 x 1m80 communiquant avec l'autre servant de réfectoire ayant 3m50 et aérée par 2 fenêtres.</p>	

Lecture faite de ce qui précède, j'ai clos le présent procès-verbal à Paris
les jour, mois et an que dessus.

Le 11^e Ingénieur Gén^e
attaché au Contrôle d'Orléans,

l'Ingenieur

L'Inspecteur de la Voie

L _____ de la Compagnie
des Chemins de fer d'Orléans,

G. B. J
en chef

AVIS DE L'INGÉNIEUR ~~ORDINAIRE~~

L'Ingénieur ordinaire soussigné,
en chef

Vu le procès-verbal ci-dessus, duquel il résulte que les travaux exécutés
sont conformes aux dispositions prescrites,

Est d'avis qu'il y a lieu de prononcer la réception définitive.

A Paris, le 9 Décembre 1918.

E. Daudet

Vu et proposé par l'Ingénieur en chef du Contrôle

de _____,

Paris, le 10 DÉC 1918

APPROUVE
PARIS, le 10 DÉC 1918

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS,
Pour le Ministre et par délégation
L'INSPECTEUR GÉNÉRAL

Directeur du Contrôle
de la Voie et des Bâtiments,
Pour le Directeur du Contrôle
L'Ingénieur en Chef Adjoint délégué,

Paris, le

191

Le Directeur du Contrôle du réseau d'

O. Daillly